

DPC : bugs, déboires et perspectives

Faire face aux « cahier des charges et d'évaluations » de l'ANDPC en 2020...

Table ronde

Présentée par Ivan TACK

En savoir plus sur ce texte...

JORF n°0022 du 27 janvier 2016
texte n° 1

LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (1)

Arrêté du 8 décembre 2015 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour les années 2016 à 2018

Code santé
Public
Art. L4021-1

Une exigence éthique et
une obligation légale

« Le développement professionnel continu a pour objectifs le maintien et l'actualisation des connaissances et compétences ainsi que l'amélioration des pratiques. Il constitue une obligation pour les professionnels de santé. »

Chaque professionnel de santé doit suivre un parcours pluriannuel de DPC constituant une **obligation triennale**.

Agence Nationale du Développement Professionnel Continu

➤ *Dépôt des actions de DPC 2020*

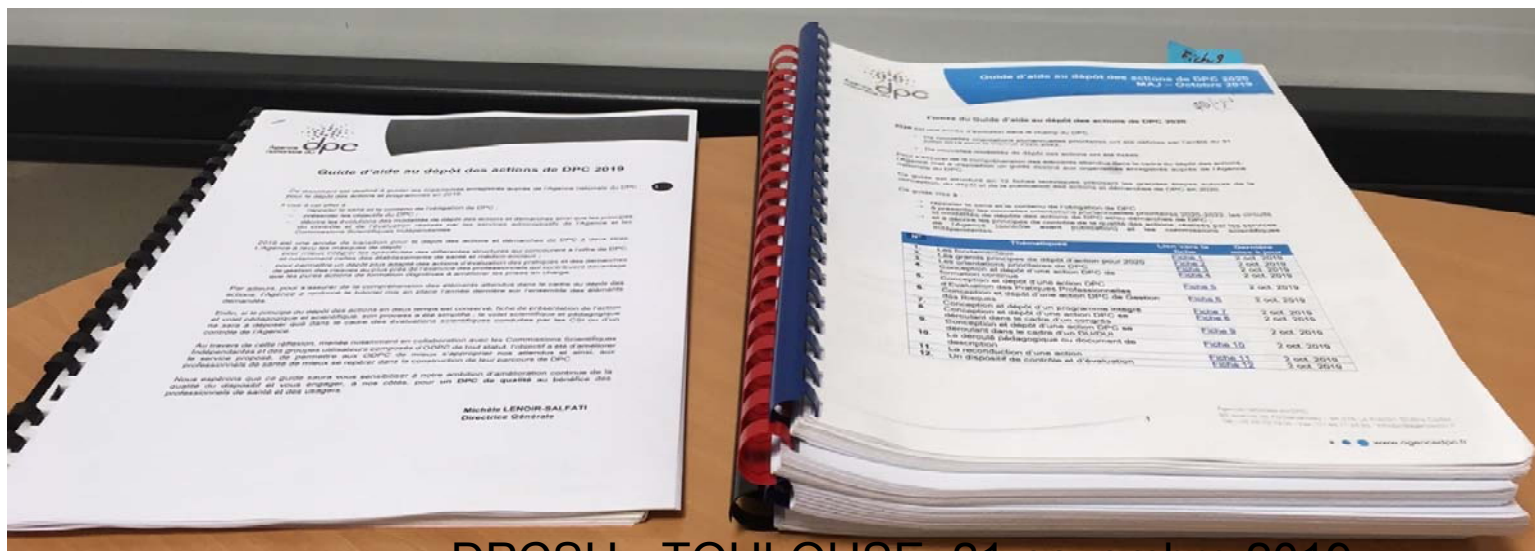




L'ANDPC vous aide et vous conseille...

2015 -2019

2020 - 2019



FICHE 8.

CONCEPTION ET DEPOT D'UNE ACTION DPC SE DEROULANT DANS LE CADRE D'UN CONGRES

AVANT DE CONCEVOIR UNE ACTION DPC SE DEROULANT DANS LE CADRE D'UN CONGRES

...L'action de DPC s'intégrant dans le congrès doit nécessairement se référer à au moins une orientation prioritaire publiée dans l'arrêté du 31 Juillet 2019 ; cependant il ne s'agit pas de chercher quelle orientation pourrait correspondre à une action dont le contenu, le format et le public sont déjà déterminés ; à l'inverse, **l'action doit se concevoir à partir des éléments de cadrage de l'orientation. Le choix et l'analyse de l'orientation est donc préalable à l'élaboration du contenu.**

FICHE 9.

CONCEPTION ET DEPOT D'UNE ACTION DPC SE DEROULANT DANS LE CADRE D'UN DU/DIU

Les universités ODPC peuvent déposer des DU ou DIU en action DPC dès lors que l'ensemble du contenu ou certains modules couvrent intégralement une orientation prioritaire afin de permettre aux professionnels inscrits de les valoriser au titre du DPC.

L'action de DPC s'intégrant dans le DU/DIU doit nécessairement se référer à au moins une orientation prioritaire publiée dans l'arrêté du 31 Juillet 2019 ; cependant il ne s'agit pas de chercher quelle orientation pourrait correspondre à une action dont le contenu, le format et le public sont déjà déterminés ; à l'inverse, **l'action doit se concevoir à partir des éléments de cadrage de l'orientation. Le choix et l'analyse de l'orientation est donc préalable à l'élaboration du contenu**

L'ANDPC vous évalue...

Non-conformité : pas d'information sur l'inscription sur site

La plaquette proposée n'explique pas le circuit d'inscription que le professionnel va suivre pour s'inscrire à la partie DPC. Rien ne permet d'affirmer que la session DPC est dans un espace dédié.

Réponse favorable après le début de la session

25351900035	2019	Biosurveillance des expositions professionnelles	Présentiel		1	0
25351900034	2019	Prise en charge des patients atteints de troubles de l'humeur	Présentiel		0	0
25351900033	2019	Prise en charge des patients atteints de troubles de l'humeur	Présentiel		0	0
25351900032	2019	Prise en charge des patients atteints de troubles de l'humeur	Présentiel		1	0
25351900026	2019	Prise en charge des patients atteints de troubles de l'humeur	Présentiel		1	0
25351900025	2019	Dysfonctionnements de la prise en charge en médecine générale	Présentiel		1	0
25351900024	2019	Infertilité et stérilité du couple	Présentiel		1	0
25351900023	2019	Troubles électrolytiques: diagnostic et traitement en médecine générale	Présentiel		0	0
25351900022	2019	Prise en charge et traitement de l'ostéoporose en 2019	Présentiel		1	0
25351900021	2019	Exploration de la pathologie surrénalienne en médecine générale	Présentiel		1	0

25351900020	2019					0
25351900019	2019	Dr. CC et sevrage tabagique	Présentiel			0
25351900018	2019	Forma pharm				0
25351900017		Réanimation cardio respiratoire	Présentiel		1	0
25351900016	2019	annonce d'une mauvaise nouvelle	Présentiel		1	0
25351900015					0	0
25351900012	2019	Journée Médico-Chirurgicale Digestive de Toulouse: Cancer du rectum	Présentiel		1	0
25351900011	2019	Rééducation psychomotrice du Trouble Développementale de la Coordination (TDC)	Présentiel		0	0
25351900010	2019	annonce d'une mauvaise nouvelle	Présentiel		1	0

Suspension : document fourni ne permet pas de valider la conformité du congrès par rapport à l'avis du comité d'éthique du 17/12/2018

Suspension : document fourni ne permet pas de valider la conformité du congrès par rapport à l'avis du comité d'éthique du 17/12/2018

La durée de la formation portant sur les parties 1, 2, 3 et 4A doit durer 3 heures ce qui n'est pas le cas de cette action

PROBLEMES :

- Evaluation purement « administrative » en termes de « conformités aux règles »... lente et avec des retours souvent abscons
- Pas de véritable évaluation de la validité médicale, scientifique et de la qualité pédagogique



A c
ag
con
saisi
du travail et de l'emploi.

#ACTUALITÉ
Session à l'étranger : demande de
justificatifs

requête au travers
feuilles d'émargement



L'ANDPC

Est-elle efficace ?

Le 15 avril 2019

Le Premier président

à

Madame Agnès Buzyn

Ministre des solidarités et de la santé

Au cours de son contrôle, la Cour a constaté de profonds dysfonctionnements dans le pilotage et le financement du DPC, ne permettant pas d'atteindre les buts pourtant assignés à l'agence, malgré les réformes apportées ces dernières années à ce dispositif.

- 1 UN DISPOSITIF FLOU QUI PÂTIT D'UN ENCADREMENT INEFFICACE**

- 2 DES CONTRÔLES PARTICULIÈREMENT LACUNAIRES NE PERMETTANT PAS DE S'ASSURER DE LA RÉALITÉ NI DU CONTENU DES ACTIONS DE DPC SUIVIES PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

- 3 DES FINANCEMENTS GÉNÉREUSEMENT DISTRIBUÉS ET SANS CONTRÔLE**

Recommandation n° 1 : définir les orientations prioritaires 2019-2021 en s'appuyant sur les conseils nationaux professionnels (CNP) et la Haute Autorité de santé (HAS) ; dans le cadre de ces orientations prioritaires, privilégier le recours aux appels d'offre afin d'y réserver l'essentiel des moyens consacrés au DPC ;

Recommandation n° 2 : rendre publiques les conventions passées entre les industries pharmaceutiques et les ODPC ; inscrire, sans délai, dans le code de la santé publique la possibilité pour l'agence de réaliser des contrôles sur place ; prévoir un plan de contrôle annuel, adapter à cette mission, en nombre et en compétence, les effectifs de l'agence et la mettre en œuvre dès qu'une base légale aura été conférée ; signer une convention avec le ministère chargé de la formation continue portant sur la mutualisation des contrôles des organismes de DPC ayant une activité d'organisme de formation ;

Recommandation n° 3 : limiter, sous réserve d'en contrôler l'effectivité, la prise en charge par professionnel à trois actions par cycle de DPC ; mettre en place un contrôle croisé des financements des différents financeurs de la formation continue afin notamment d'éviter les doubles financements.

Accueil > Santé

La Fédération des spécialités médicales torpille l'agence du DPC, sa directrice réplique

PAR LOAN TRANTHIMY - PUBLIÉ LE 24/09/2019

2 RÉACTIONS COMMENTER



« Règles administratives contestables, opaques », « dysfonctionnements importants qui perturbent l'organisation générale du DPC » : le torchon brûle entre la Fédération des spécialités médicales (FSM) et l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC, qui pilote le DPC).



BUREAUCRATIE

C'est [...] un appareil d'État constitué de fonctionnaires nommés et non pas élus, organisés hiérarchiquement et dépendant d'une autorité souveraine. Ce pouvoir implique le règne de l'ordre et de la loi, mais, en même temps, un gouvernement sans la participation des citoyens. Le problème posé par ce pouvoir est celui d'un choix politique, celui de l'adhésion à un certain mode d'exercice de l'autorité publique, ou du refus de celui-ci.

Concevoir une action de DPC en 2020...

Orientations et formes « contraintes »

Se « faufiler » dans un dédale de consignes pour adapter les formations universitaires aux exigences de l'ANDPC ?

Concevoir des actions de DPC *de novo* en fonction du cahier des charges de l'ANDPC :
ODPC = prestataires de Service ?

Rechercher une ouverture dans le champs de la Certification Professionnelles et prendre nos distances avec le DPC ?

Universités : L'horizon France compétences

LE PR PATRICK DISDIER, PRÉSIDENT DE DPC SANTÉ UNIVERSITÉ (DPC-SU), INSTANCE RÉUNISSANT LES RESPONSABLES DES DÉPARTEMENTS UNIVERSITAIRES DE DPC ET/OU UNITÉS MIXTES DE FORMATION CONTINUE EN SANTÉ, S'EXPLIQUE SUR LA CRÉATION DE LA NOUVELLE INSTANCE NATIONALE PUBLIQUE CHARGÉE DE LA GOUVERNANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



Pr Patrick Disdier : « Frances compétences et DPC sont deux dispositifs complémentaires... »

TLM : Pourquoi les universités se tournent-elles vers France compétences, alors que les professions de santé bénéficient déjà de leur propre dispositif de formation continue ?

Pr Patrick Disdier : Pour l'heure, nous en sommes au stade de la réflexion. Ce sujet sera au cœur de nos Rencontres d'automne de DPC SU (Toulouse, jeudi 21 novembre 2019, inscription gratuite mais obligatoire par mail à dpcsu@orange.fr) intitulées « DPC : bugs, déboires et perspectives ». Je rappelle que France compétences, instance nationale publique

en une évaluation des process et non des contenus. En revanche le DPC ressort d'une loi spécifique, ce qui implique pour l'organisme de formation s'inscrivant dans ce dispositif une évaluation pédagogique et scientifique. Il est vrai que les deux systèmes se recoupent par endroits, notamment concernant l'évaluation de complétude et de conformité des dossiers de formation dont tous deux font obligation avec un risque de redondance. Il faudrait donc que les deux systèmes soient mis en cohérence, de façon à créer plus de fluidité pour ceux voulant

à celui du Travail, bien moins connu de nous, ce qui nécessite de se familiariser avec ce dernier.

TLM : Ce dispositif concerne-t-il également les médecins libéraux ?

Pr Patrick Disdier : Cela devrait concerner tous les professionnels de santé. Par exemple, un médecin qui dans son parcours de recertification voudrait bénéficier de certaines formations éligibles et d'un financement France compétences pourrait s'adresser à un opérateur de parcours professionnel.

Propos recueillis par
Bernard Maruani ■

France compétences

Créée le 1^{er} janvier 2019, par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ses missions :

- Financer et répartir l'ensemble des fonds mutualisés de la formation. Les fonds répartis permet-

Bienvenue sur France compétences

Autorité nationale de financement et de
régulation
de la formation professionnelle
et de l'apprentissage

- **ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE**
Une instance nationale et quadripartite
- **CALENDRIER**
Les priorités du 2nd semestre 2019
- **ACTUALITÉS**
Suivre toute l'actualité de France compétences
- **DOCUMENTATION**
Toute la documentation et les ressources utiles
- **CERTIFICATION PROFESSIONNELLE**
Déposer ou rechercher une certification professionnelle
- **QUALITÉ**
Capitaliser sur l'expérience
- **MÉDIATION**
Découvrir les missions de la Médiatrice
- **FOIRE AUX QUESTIONS**
Nos réponses aux questions les plus fréquentes

Nos missions

Créée le 1er janvier 2019, par **la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel** du 5 septembre 2018, France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Son action promeut le développement des compétences, l'acquisition de certifications ainsi qu'une égalité d'accès à la formation professionnelle de l'ensemble des actifs.

En attendant, quelques sujets de réflexion pour 2020...

Faut-il élaborer des maquettes fortement guidées ou des modes d'emploi « compréhensibles » pour aider les concepteurs et pour faciliter notre travail de dépôt auprès de l'ANDPC ?

Faut-il faire remonter plus vigoureusement la lassitude des concepteurs universitaires (« amateurs ») face au cumul des obstacles ?

Faut-il (re)formaliser / contractualiser l'implication des ODPC universitaires avec l'ANDPC ?